

*Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 17  
décembre 2014*

L'an deux mil quatorze et le dix-sept décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Brissac, convoqués le douze décembre deux mil quatorze se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mr Jean-Claude RODRIGUEZ, Maire.

**Étaient Présents** : Mrs RODRIGUEZ Jean-Claude, CAUSSE Jean-Louis, Mmes RABOU Nathalie, DE CHABANEIX Sylve, Mrs DESTOT Marcel, NAUD Jean-François, Mme THENOT Nathalie, Mr RIEUSSET Constant, Mmes OTTAVIANI Jeanne, REX Jacqueline.

**Absents excusés** : Mrs CUBERES Francis, DA SILVA Antoine, Mme BRISTIEL Virginie, Mr SCHNITZLER Richard

**Absente en début de séance seulement** : Mme PALLARO Chrystelle.

Mr DA SILVA Antoine a donné procuration écrite à Mr NAUD Jean-François  
Mr SCHNITZLER Richard a donné procuration écrite à Mr RIEUSSET Constant

Mme THENOT Nathalie a été élue secrétaire de séance à bulletins secrets, par 12 voix.

Vote du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2014 : 12 votes pour, le compte rendu de séance du 24 octobre 2014 est donc approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Budget Principal Commune exercice 2015 : Dépenses d'Investissement, autorisation de paiement avant Vote du BP 2015 :**  
**DCM 17-12-2014 N°1**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que l'exécutif d'une collectivité locale ou d'un établissement public de coopération intercommunale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A l'issue de l'exercice 2014, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés vont pouvoir faire l'objet de reports de crédit permettant de payer des factures arrivant avant le vote du budget primitif 2015.

A l'inverse certaines prestations doivent pouvoir être engagées et réalisées avant le vote du budget primitif. Il convient donc de mettre en œuvre ces dispositions pour le budget Principal de la Commune de Brissac.

Le montant total des crédits inscrits au budget principal en 2014 au chapitre 20 - immobilisations incorporelles -, au chapitre 21 - immobilisations corporelles-, au chapitre 23 - immobilisations en cours - s'élève à 991 566 €. En théorie, le Conseil Municipal peut donc autoriser le paiement de dépenses nouvelles d'investissement total, préalablement au vote du budget 2015, à concurrence de 247 891 €.

Le Maire propose donc au Conseil d'autoriser pour l'exercice 2015, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 247 891 € globalement

*Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 17  
décembre 2014*

pour le total des chapitres comptables 20, 21 et 23, sans pouvoir dépasser, opération par opération lorsque les dépenses ont été individualisées en opération, les montants disponibles au 31-12-2014.

Etant précisé qu'on appelle montant disponible d'une opération d'équipement le montant budgétisé en 2014 auquel on soustrait le montant des dépenses réalisées au 31-12-2014.

Il demande au Conseil de voter sur cette proposition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la proposition du Maire et donc

DECIDE d'autoriser pour l'exercice 2015, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite de 247 891 € du budget principal commune selon les conditions énumérées précédemment

Même Séance

**Budget Annexe Eau Assainissement exercice 2015: Dépenses d'Investissement,  
autorisation de paiement avant Vote du BP 2015  
DCM 17-12-2014 N°2**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que l'exécutif d'une collectivité locale ou d'un établissement public de coopération intercommunale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A l'issue de l'exercice 2014, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés vont pouvoir faire l'objet de reports de crédit permettant de payer des factures arrivant avant le vote du budget primitif 2015.

A l'inverse certaines prestations doivent pouvoir être engagées et réalisées avant le vote du budget primitif. Il convient donc de mettre en œuvre ces dispositions pour le budget Annexe Eau Assainissement Commune de Brissac.

Le montant total des crédits inscrits au budget annexe eau et assainissement en 2014 aux au chapitre 20 - immobilisations incorporelles -, au chapitre 21 - immobilisations corporelles-, au chapitre 23 - immobilisations en cours - s'élève à 2 110 907 €.

*Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 17  
décembre 2014*

En théorie, le Conseil Municipal peut donc autoriser le paiement de dépenses nouvelles d'investissement total, préalablement au vote du budget 2015, à concurrence de 527 726 €.

Le Maire propose donc au Conseil d'autoriser pour l'exercice 2015, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 527 726 € globalement pour le total des chapitres comptables 20, 21 et 23, sans pouvoir dépasser, opération par opération lorsque les dépenses ont été individualisées en opération, les montants disponibles au 31-12-2014.

Etant précisé qu'on appelle montant disponible d'une opération d'équipement le montant budgétisé en 2014 auquel on soustrait le montant des dépenses réalisées au 31-12-2014.

Il demande au Conseil de voter sur cette proposition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approuve la proposition du Maire et donc

DECIDE d'autoriser pour l'exercice 2015, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite de 527 726 € du budget Annexe Eau et Assainissement selon les conditions énumérées précédemment.

Même Séance

Mme PALLARO Chrystelle rejoint la séance.

**Demandes de subventions sorties scolaires**

**DCM 17-12-2014 N°3**

Mr le Maire et Mme RABOU, Adjointe déléguée, donnent lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Mr G. GOUCHAULT, Principal du Collège Louise Michel de Ganges, qui sollicite une aide financière pour la formation initiale P.S.C.1 pour les élèves de 3ème. Le coût de cette formation est de 31 € par participant, étant précisé que 8 élèves habitent la commune de Brissac. Ils proposent de voter une subvention de 10€ par élève, soit 80 € au total. Ils proposent donc au conseil de voter une subvention de 80 € au Collège Louise Michel de Ganges.

Ils donnent également lecture d'une lettre de Mr Jean VERSAC, Responsable du Rallye Mathématiques BOMBYX, qui sollicite une subvention. Ils proposent au conseil d'accorder à cette demande une subvention de 80 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approuve les propositions du Maire, et donc :

- accorde une subvention de 80 € au Collège Louise Michel de Ganges, au profit de cette formation P.S.C.1 pour les élèves de 3<sup>ème</sup>. Cette somme sera prélevée article 6574 du Budget Principal Commune.

-Accorde à l'association Rallye Bombyx une subvention de 80 €. Cette somme sera prélevée article 6574 du Budget Principal Commune.

Même Séance

**Taxes d'Urbanisme : Remis gracieuse de majorations et intérêts de retard  
DCM 17-12-2014 N°4**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr et Mme EL FILALI Saïd qui indiquent que les services fiscaux leur demandent des majorations et intérêts de retard à hauteur de 119 € pour des taxes d'urbanisme.

Le Maire indique qu'il est favorable à une remise gracieuse de ces majorations et intérêts de retard comme il l'a notifié aux services fiscaux (Mme PIZZAGALLI Jocelyne).

Il propose donc au Conseil de voter cette remise gracieuse.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROUVE la proposition du Maire et donc confirme la remise gracieuse de majorations et intérêts de retard émis à l'encontre de Mr et Mme EL FILALI Saïd.

Même Séance

**Rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public élimination des déchets  
DCM 17-12-2014 N°5**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public élimination des déchets de l'exercice 2013 n'a pas encore été établi par Les services de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reporter l'adoption ce rapport sur le prix et la qualité du service public élimination des déchets pour l'exercice 2013 à une séance ultérieure.

Même Séance

**Rapports annuels sur la qualité et le prix du Service Public Eau et Assainissement  
DCM 17-12-2014 N°6**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics Eau et Assainissement Exercice 2013 n'ont pas encore été établis par les services de la Commune. Il propose au Conseil Municipal de reporter l'adoption ces rapports sur le prix et la qualité des services publics Eau et Assainissement pour l'exercice 2013 à une séance ultérieure.

Même Séance

**Rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public ANC  
DCM 17-12-2014 N°7**

Monsieur le Maire et M CAUSSE Jean-Louis, Adjoint Délégué, présentent au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de l'exercice 2013 adopté par le SIEA de la région de Ganges par délibération du 30 Septembre 2014.

Ils indiquent que ce Rapport doit être validé par le Conseil.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif pour l'exercice 2013.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré et avoir voté, par 12 voix Pour et 1 abstention.

APPROUVE ce rapport, tel qu'il restera annexé à la présente délibération.

Même Séance

**Modifications statuts du SIEA de la Région de Ganges  
DCM 17-12-2014 N°8**

Monsieur le Maire et Mr CAUSSE Jean-Louis, délégué du SIEA de la Région de Ganges expliquent au Conseil Municipal que, suite à l'adhésion de la commune d'Agonès au SPANC, les statuts de ce syndicat sont en cours de modification.

Ils proposent au Conseil Municipal d'approuver ces nouveaux statuts.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROUVE les nouveaux statuts du SIEA de la Région de Ganges, tels qu'ils resteront annexés à la présente délibération.

Même Séance

**Trois conventions à passer avec l'Agence de l'Eau Assainissement Coupiac ; créations :  
d'une STEP, d'un réseau de transport, d'un réseau de collecte  
DCM 17-12-2014 N°9**

Monsieur le Maire et Mme DE CHABANEIX Sylvie, Adjointe Déléguée, donnent connaissance au Conseil Municipal d'un projet de 3 conventions à passer avec l'Agence de l'Eau. Ils proposent au Conseil d'approuver ces conventions et d'autoriser la Maire, ou le Premier Adjoint en l'absence du Maire, à les signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROUVE ces conventions telles qu'elles resteront annexées à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou le Premier Adjoint en l'absence du Maire à les signer.

Même Séance

**Demande de subvention au Conseil général de l'Hérault et à l'Agence de Bassin pour  
projet : Recherche de fuites, et réparations  
DCM 17-12-2014 N°10**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet concernant le Projet recherches de fuites et réparations.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à

- |                                    |                 |              |
|------------------------------------|-----------------|--------------|
| - Pour les recherches de fuites :  | 6 950 € HT soit | 8 340 € TTC. |
| - A prévoir pour les réparations : | 72 000€ HT soit | 86 400 € TTC |

Cout prévisionnel total : 78 950 €HT soit 94 740 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROUVE ce projet tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DEMANDE au Conseil Général de l'Hérault et à l'Agence de Bassin, des subventions les plus élevées possibles, pour la réalisation de ce projet.

Même Séance

*Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 17  
décembre 2014*

**Demande de subvention au Conseil général de l'Hérault, à la Région Languedoc  
Roussillon, et à tout autre financeur potentiel pour projet d'acquisition de logiciel  
DCM 17-12-2014 N°11**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet concernant le Projet Acquisition d'un logiciel.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 6 186 € HT soit 7 423,20 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.  
APPROUVE ce projet tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DEMANDE au Conseil Général de l'Hérault, à la Région Languedoc Roussillon et à tout autre financeur potentiel, une subvention la plus élevée possible, pour la réalisation de ce projet.

Même Séance

**Demande de subvention pour projet installation chaudière à bois : Bâtiments  
communaux, ancienne Poste, Salle de Rencontres et Ecole  
DCM 17-12-2014 N°12**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet concernant un projet de chaufferie automatique au bois en réseau pour la salle des rencontres et l'école de BRISSAC.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 104 000 € TTC, soit 86 700 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.  
APPROUVE ce projet tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DEMANDE des subventions, les plus élevées possibles, à l'ADEME, au Conseil Général de l'Hérault, à la Région Languedoc Roussillon, ainsi qu'à tout autre financeur potentiel.

Même Séance



**Projet d'intégration Bois de Nicouveau dans la Forêt Communale**  
**DCM 17-12-2014 N°13**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'aménagement de la forêt communale, prévu en 2016, est l'occasion de mettre à jour l'assiette foncière des terrains communaux bénéficiant du régime forestier.

Après vérification et étude par les services de l'ONF, il aurait lieu de mettre à jour la surface cadastrale de la forêt communale, la révision cadastrale de 1982 n'ayant pas été prise en compte. La surface actuelle de la forêt, selon les matrices cadastrales de 2013, est de 50,7740 hectares.

Il est également proposé d'intégrer à la forêt communale 64,5710 ha de parcelles communales, acquisition du domaine NICOULEAU, susceptibles de gestion forestière et environnementale par application du régime forestier.

La surface des parcelles relevant du régime forestier passerait alors après restructuration de 51 ha 53 a à 115 ha 34 a 50 ca.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir discuté, souhaite, avant de délibérer, rencontrer Mr COMBES, Responsable ONF pour notre secteur afin d'avoir certains renseignements.

Même Séance

**Modification du règlement intérieur de la Salle des Rencontres**  
**DCM 17-12-2014 N°14**

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement intérieur existe pour la Salle des Rencontres, qui a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24/10/2014 N°6. Cependant, celui-ci nécessite d'être actualisé. C'est la raison pour laquelle il soumet au Conseil Municipal le projet d'un nouveau règlement intérieur

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité; des membres présents et représentés

Approuve le règlement intérieur de la Salle des Rencontres tel qu'il restera annexé à la présente délibération.

Même Séance

**Modification des tarifs de la location de la Salle des Rencontres et du Mobilier  
DCM 17-12-2014 N°15**

Monsieur le Maire rappelle qu'une tarification existe pour la location de la salle des rencontres et du mobilier extérieur, qui a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 24/10/2014 n°7. C'est la raison pour laquelle il soumet au Conseil Municipal le projet des nouveaux tarifs location salle des rencontres et du mobilier d'extérieur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité; des membres présents et représentés

Approuve les nouveaux tarifs de location de la salle des rencontres et du mobilier d'extérieur, tels qu'ils figurent sur la liste intitulée « TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES RENCONTRES ET DU MOBILIER » telle qu'elle restera annexée à la présente délibération. Celui-ci s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Même Séance

**Redevance Occupation Domaine Public Télécom  
DCM 17-12-2014 N°16**

Monsieur le Maire indique qu'une délibération permanente a été votée le 02/09/2010 et qu'elle est encore applicable à ce jour, il est donc inutile de délibérer.

Même Séance

**Projet de convention de partenariat  
DCM 17-12-2014 N°17**

Monsieur le Maire indique que cette question est ajournée.

Même Séance

*Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 17  
décembre 2014*

Compte Rendu des décisions prises par Le Maire par délégation du Conseil Municipal

Mr CAUSSE Jean-Louis, Adjoint au Maire, indique que la Commune n'a pas exercé son droit de préemption, pour les ventes suivantes :

1/ Vendeurs : Mr FALLET Jean et Mme FALLET Brigitte : parcelles AD 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20 ; 21 ; 22 ; 23 ; 24 ; 25 ; 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31 ; 32 ; 33 ; 34 ; 35 ; 36 ; 37 ; 38 ; 39 ; 40 ; 41 ; 42 ; 43 ; 44 ; 45 ; 46 ; 47 ; 48 ; 49 ; 67 ; 73 ; 116 ; 119 ; 121 ; 122 ; 123 ;

AE 32 ; 330 ;

B 355 ; 356

2/ Vendeur : Mme MONNA Valérie parcelle AH 162

Questions diverses :

- Mr le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de M. SAUSSOTTE Alain concernant les activités d'aéromodélisme.

- Mr le Maire donne lecture au conseil des remerciements de Mr. Le Maire de St Laurent le Minier, suite aux aides reçues après le désastre du 17/9/2014

- Mr le Maire rappelle officiellement le compte rendu de la réunion de conciliation qui s'est déroulée en Mairie entre Mr et Mme FOLSCHVEILLER, et les habitants de Coupiac, et il précise que Mr et Mme FOLSCHVEILLER se sont engagés par écrit à ne plus organiser d'activité mariage à compter du 01/01/2015.

Mme RABOU Nathalie fait un compte rendu de la situation de l'école de BRISSAC, et donne ensuite rendez-vous aux élus pour la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

Mr DESTOT Marcel indique que le chemin qui conduit à Fontenille aurait besoin d'un entretien rapidement, il y a trop de trous.

DCM 16-12- 2014 N°1 : Budget Principal Commune : Dépenses d'Investissement, autorisation de paiement avant Vote du BP 2015

DCM 16-12-2014 N°2 : Budget Annexe Eau Assainissement : Dépenses d'Investissement, autorisation de paiement avant Vote du BP 2015

DCM 16-12-2014 N°3 : Demandes de subventions sorties scolaires

*Procès-Verbal de séance : séance Conseil Municipal du 17  
décembre 2014*

DCM 16-12-2014 N°4 : Taxes d'Urbanisme : Remis gracieuse de majorations et intérêts de retard

DCM 16-12-2014 N°5 : Rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public élimination des déchets

DCM 16-12-2014 N°6 : Rapports annuels sur la qualité et le prix du Service Public Eau et Assainissement

DCM 16-12-2014 N°7 : Rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public ANC

DCM 17-12-2014 N°8 : Modifications statuts du SIEA de la Région de Ganges

DCM 17-12-2014 N°9 : Trois conventions à passer avec l'Agence de l'Eau Assainissement Coupiac ; créations : d'une STEP, d'un réseau de transport, d'un réseau de collecte

DCM 17-12-2014 N°10 : Demande de subvention au Conseil général de l'Hérault et à l'Agence de Bassin pour projet : Recherche de fuites, et réparations

DCM 17-12-2014 N°11 : Demande de subvention au Conseil général de l'Hérault, à la Région Languedoc Roussillon, et à tout autre financeur potentiel pour projet d'acquisition de logiciel

DCM 17-12-2014 N°12 : Demande subvention pour projet installation chaudière à bois Bâtiments Communaux : ancienne Poste, Salle de Rencontre et Ecole

DCM 17-12-2014 N°13 : Projet d'intégration Bois de Nicouveau dans la Forêt Communale

DCM 17-12-2014 N°14 : Modification du règlement intérieur de la Salle des Rencontres

DCM 17-12-2014 N°15 : Modification des Tarifs de la location de la Salle des Rencontres

DCM 17-12-2014 N°16 : Redevance Occupation Domaine Public Télécom

DCM 17-12-2014 N°17 : Projet de Convention de Partenariat